



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH – 139 rue Jean Chatel
B.P. 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 97 93 60 – Fax : 02 62 97 93 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

ARRETE N° 64 /2009/ARH

portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier Sud-Réunion

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE LA REUNION

☆☆☆

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant La Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée, portant réforme hospitalière ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU la loi n° 84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;
- VU la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- VU les ordonnances n° 96-344, 96-345 et 96-346 du 24 avril 1996 ;
- VU le décret n° 96-945 du 30 octobre 1996 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration ;
- VU le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation fixant la convention constitutive de ces agences et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation signée le 31 décembre 1996 ;
- VU le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation de la Réunion - Mme Huguette VIGNERON-MELEDER
- VU la lettre du Président du Conseil Régional en date du 13 mai 2004, relative à la désignation du conseiller régional appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Groupe Hospitalier Sud-Réunion ;
- VU la lettre en date du 12 décembre 2006 du Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes relative au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier Sud-Réunion;
- VU les lettre de l'U D A F en date du 25 août 2005 et du 20 août 2007 relatives au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier Sud-Réunion ;

- VU la lettre en date du 8 janvier 2007 du Conseil de l'Ordre des Médecins relative à la désignation de médecins non-hospitaliers au sein des conseils d'administration des établissements hospitaliers de la Réunion ;
- VU la lettre du Directeur adjoint du GHSR en date du 11 décembre 2007 relative au renouvellement des représentants des personnels au Conseil d'Administration suite aux élections au CTE du 23 octobre 2007 ;
- VU la lettre en date du 10 septembre 2007 du directeur du GHSR relative à la composition du conseil d'administration ;
- VU le courrier en date du 03 juin 2008 de monsieur le Directeur du GHSR relative à la désignation des représentants de la CME au sein du conseil d'administration ;
- VU la lettre en date du 25 février 2008 de monsieur le Directeur du GHSR relative à la représentation du CSIRMT ;
- VU la lettre du 03 avril 2008 de la Présidente de la Section départementale UNAFAM Réunion ;
- VU l'arrêté en date du 11 août 2006 portant agrément national de l'association UNAFAM ;
- VU la lettre de la Présidente du Conseil Général en date du 02 mai 2008, relative à la désignation du conseiller général appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Groupe Hospitalier Sud-Réunion ;
- VU Le procès-verbal du collège des maires tenu le vendredi 30 mai 2008 à la mairie du Tampon ;
- VU la lettre du directeur du CHR de la Réunion – GHSR en date du 03 juin 2009 relative au remplacement de monsieur Alain PAYET représentant du personnel, démissionnaire;

A R R E T E

ARTICLE 1er : le Conseil d'administration du Groupe Hospitalier Sud-Réunion est composé comme suit :

COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Représentants des Communes

David LORION
Viviane MALET
Didier ROBERT
Jean-René HOARAU
Patrick LEBRETON
Mireille MAILLOT

Représentants du Conseil Général

Alain TELEGONE

Représentant du Conseil Régional

Guy JARNAC

COLLÈGE DES PERSONNELS

Représentants de la Commission Médicale d'Établissement

Christophe TREBUCHET
Bertrand LERICHE
Claude ARVIN-BEROD
Pierre Yves ROBILLARD

Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Catherine SOUPRAYEN

Représentants du Personnel Hospitalier

Alix HOARAU
Valérie LALOUE
André LAURENCE

COLLÈGE DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES ET DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Personnalités qualifiées

Roland MOTAIS DE NARBONNE
Henri DE BALMANN
Annick ROY

Représentant les usagers

Polycarpe K/BIDY (UDAF)
Cécile LUCILLY (UDAF)
Danièle WON-FAH-HIN

ARTICLE 2: le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 11/2009/ARH en du 30 avril 2009 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CHR de la Réunion - Groupe Hospitalier Sud-Réunion;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Président du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur du CHR de la Réunion - Groupe Hospitalier Sud-Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 juin 2009

La Directrice de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation,